



VILLE

D'AVESNES LES AUBERT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2018

Le seize mars deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune **d'AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 9 mars 2018, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, J-C PAVAU, J. MERCIER, A. SORREAU, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, C. MOREAU, R. CHATELAIN, T. SANTER.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. S. SANTER à R. TESSON, E. PARENT à J-B. HERBIN, M-P BEAUVOIS à A. BASQUIN, M. THERY à G. BACQUET, H-A HEZAM à L. MAILLARD.

Etaient absentes : Mmes L. MONTEIRO LOPES, I. SAKALOWSKI.

Secrétaire de séance : M. J-B. HERBIN

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Jean-Baptiste HERBIN a été nommé secrétaire de séance **à l'unanimité.**

Le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 08 Décembre 2017 a été adopté **à l'unanimité.**

N° 1 – ACTUALISATION DU TABLEAU DES INDEMNITES D'ELUS

Vu les démissions en qualité d'Adjointes au Maire de Madame SANTER Sylviane en date du 28 mai 2015 et de Madame PARENT Elodie en date du 19 janvier 2018,

Considérant qu'il a été décidé de laisser ces deux postes vacants et que par conséquent le nombre d'adjoints en exercice est donc à ce jour de six,

Considérant de ce fait qu'il est nécessaire d'actualiser le tableau des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'actualisation du tableau des indemnités des élus.

N° 2 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Pour rappel, conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique soumise au vote.

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le Rapport d'Orientations Budgétaires 2018.

N° 3 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.)

Vu les conditions d'éligibilité et d'attribution de la D.E.T.R., sous réserve de la possibilité financière d'engager ces investissements, il est proposé aux membres du Conseil Municipal au titre de la programmation 2018, d'inscrire les opérations suivantes par ordre prioritaire :

- La réfection des toilettes de l'École Maternelle Danièle Casanova.
- La rénovation partielle du Groupe Communal.

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement d'une part, sur ces priorités, et d'autre part, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et de signer tous les documents nécessaires à son exécution.

N° 4 - AIDE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD AUX VILLAGES ET BOURGS

L'Assemblée est informée que le Conseil Départemental du Nord a renouvelé en 2018, dans le cadre de sa politique « Aménagement du Territoire », le dispositif intitulé :

→ Aide Départementale aux Villages et Bourgs

Vu l'intérêt de ce dispositif, il serait judicieux de répondre à cet appel à projets pour l'opération communale suivante :

- Réhabilitation lourde de la salle des fêtes et annexes : mise aux normes et performance énergétique (BBC).

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les points suivants et :

- Décide la réalisation de cette opération et la propose à l'appel à projets du Département du Nord ;
- Inscrit les crédits nécessaires au budget communal ;
- Sollicite au Département du Nord une subvention dans les meilleures conditions de financement possibles au titre du dispositif « Villages et Bourgs » ;
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes démarches utiles et à signer tous documents nécessaires en vue de l'obtention de ces financements.

N° 5 - VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL ROUTE DE SOLESMES

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les points suivants et :

- Décide de vendre à Monsieur Rémy PAMART domicilié 5A Chemin René Roger – La Rivière – 97421 SAINT-LOUIS (La Réunion) la parcelle de terrain à bâtir du domaine privé communal, libre d'occupation, cadastrée ZP 78 située Route de Solesmes à AVESNES-LES-AUBERT d'une contenance de 1090 m² au prix de 45.000 € nets vendeur, les frais de notaire et accessoires étant à la charge de l'acquéreur ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette vente et notamment la promesse de vente et l'acte authentique à intervenir qui seront rédigés par l'étude de Maître SOLICH, Notaire à AVESNES-LES-AUBERT et à prendre tous les engagements juridiques, comptables et administratifs qui s'avéreront nécessaires pour la bonne concrétisation de cette délibération.

N° 6 – DEMANDES D'ADHÉSION DES COMMUNES DE NIERGNIES ET REUMONT AU SEIN DU SIVU « MURS MITOYENS DU CAMBRÉSIS »

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les demandes d'adhésion des communes de NIERGNIES et REUMONT au sein du SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis » auquel adhère la Commune.

**N° 7 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CAUDRÉSIS-CATÉSIS
MODIFICATION STATUTAIRE PORTANT SUR LE SIÈGE SOCIAL**

L'Assemblée est informée de la délibération adoptée le 26 octobre 2017 portant Modification statutaire de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis sur le changement de siège social de l'intercommunalité.

Connaissance prise de cette modification,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur cette modification de l'article 3 des statuts de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis portant sur le siège social comme suit :

« La Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis élit son siège à l'adresse suivante :

Ruche d'entreprises sise RD 643 – ZA le bout des Dix Neuf à Beauvois en Cambrésis (59157) ».

N° 8 – EXPOSITION DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME CENTENAIRE DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

À l'occasion du centenaire de la Première Guerre Mondiale, la Fédération de la Ligue des Droits de l'Homme a sollicité la Commune d'Avesnes-les-Aubert afin d'organiser une exposition intitulée « Les Fusillés pour l'exemple ».

L'ensemble du dispositif (exposition, conférence et livrets pédagogiques) sera mis à disposition de la commune du 13 au 19 Avril 2018 pour un forfait de 1000 euros.

Vu l'avis favorable de la Commission « Sport, Fêtes et Cérémonies » du jeudi 1^{er} mars 2018,

Dans le prolongement de la Journée Internationale de la Paix et du devoir de mémoire que la commune promeut sans relâche,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur cette proposition.

La dépense sera imputée au Budget Communal, sur les crédits correspondants.

N° 9 – ARCHIVAGE MUNICIPAL – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD POUR UNE MISSION D'ARCHIVAGE

Il est exposé à l'Assemblée qu'en raison de ses fonctions, Monsieur le Maire est dépositaire des archives communales. Il est responsable civilement envers celles-ci, de leur intégrité et de leur bonne conservation.

Comme les années précédentes et au regard de la prestation effectuée, Monsieur le Maire s'est donc rapproché du Centre de Gestion du Nord.

Le montant de la prestation s'élèverait à 2448 € TTC (pour 68 heures) et ferait l'objet d'une convention.

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les points suivants et :

- Autorise la signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, en vue de lui confier une mission « Archivage »,
- Précise que la prestation a été chiffrée à 2448 € TTC suivant descriptif financier joint à la convention et portera sur la prise en charge totale de l'intégralité du fonds au titre de l'exercice 2018,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tout document à intervenir et plus généralement prendre les dispositions nécessaires en vue de la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 10 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COOPERATIVE SCOLAIRE JOLIOT-CURIE

L'Assemblée est informée qu'un voyage scolaire en Angleterre (Canterbury - KENT) est prévu le 14 juin pour 156 élèves de l'Ecole Primaire Joliot-Curie.

Pour cet événement, une subvention exceptionnelle a été sollicitée par Madame la Directrice.

Nous proposons que la Municipalité puisse répondre favorablement à cette demande qui se veut pédagogique et s'inscrit dans le projet scolaire annuel.

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement et décide d'attribuer à la coopérative scolaire Joliot-Curie et sous réserve de la tenue dudit voyage, une subvention exceptionnelle de 1000 € pour l'organisation d'un voyage en Angleterre pour les élèves de cette école.

La dépense sera imputée au Budget Communal, sur les crédits correspondants.

N° 11 - MOTION CONCERNANT LE FINANCEMENT DU DEPLOIEMENT DE LA FIBRE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Le prochain déploiement de la fibre au sein de la Région des Hauts-de-France et par focus sur le territoire de la Communauté de Communes du Caudrésis - Catésis est un atout indéniable pour tous les usagers.

Toutefois, les élus de la Communauté de Communes du Caudrésis - Catésis ont exprimé leur incompréhension sur les degrés de participation des intercommunalités concernant le déploiement de la fibre et de l'accessibilité au très haut débit, par le vote d'une motion lors du Conseil Communautaire du 22 février dernier.

Il n'y a pas de logique au fait que les grosses villes soient exonérées de toute participation alors que la solidarité territoriale exigerait un effort commun.

Par conséquent, les élus de la Communauté de Communes du Caudrésis - Catésis demandent au nom de la solidarité et de l'équité financière que la puissance publique rééquilibre cette injustice. Le ressenti est que plus le territoire est rural plus son accès au très haut débit est perçu comme étant un caprice à payer au prix fort.

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la motion telle que présentée et appelle chacune et chacun, à soutenir ladite motion.

N° 12 – DÉCISIONS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE

En application des articles L.2212-22 et L.2212-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne communication au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation de pouvoirs.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 19 heures 35.

Le Secrétaire de séance,



A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'CAUDRÉSIS - CATÉSIS' at the top, 'LIBERTÉ' at the bottom, and the number '59129' in the center. The stamp also features a small emblem of a castle.

Monsieur Jean-Baptiste HERBIN

Le Maire,



A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'CAUDRÉSIS - CATÉSIS' at the top, 'LIBERTÉ' at the bottom, and the number '59129' in the center. The stamp also features a small emblem of a castle.

Monsieur Alexandre BASQUIN